




**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-37239-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.742**

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ARBOIS - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION LD N° 16**

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dabha BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal

Direction du Foncier &amp; Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 17/12/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

-

**Nomenclature** : 3.1 Acquisitions**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**OBJET** : ARBOIS - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION LD N° 16 -  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Général des Bouches du Rhône poursuit sur le site de l'Arbois la création de sentiers ouverts à la circulation piétonne dans les sites naturels.

A ce titre, afin d'assurer une continuité de liaison avec les emprises qu'il possède sur le territoire de Ventabren (secteur Val des Vignes et de Meynes) des contacts ont été engagés avec les Consorts Amphoux qui disposent d'une surface de 91 ha environ proche de la limite communale.

Il s'avère que sur l'ensemble du foncier à céder par les Consorts Amphoux la parcelle cadastrée section LD n° 16 d'une surface de 36 375 m<sup>2</sup> abrite un relais de chasse.

Les services du Conseil Général n'ayant pas vocation à gérer ce type de bâti se sont rapprochés de la Ville afin qu'une négociation soit conduite en parallèle pour une acquisition totale de la propriété.

L'objectif, étant, comme vous cela sera présenté par rapport séparé, de préparer les bases d'un échange de terrain Ville d'Aix-en-Provence/ Conseil Général des Bouches du Rhône pour la création de tènements fonciers cohérents.

Les négociations avec les Consorts Amphoux, pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section LD n° 16, se sont engagés sur la base de la valeur vénale définie par les services de France Domaine soit 82 900, 00 (courrier du 15 février 2013).

Compte tenu de l'intérêt de cette acquisition pour la Ville et après différents échanges avec les propriétaires, un accord est intervenu pour un prix de 91 190,00 €.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition de la parcelle cadastrée section LD n° 16 d'une surface totale de 36 375 m<sup>2</sup> auprès des Consorts Amphoux.

- **DIRE** que le prix d'acquisition s'élève à 91 190,00 €.

- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'élu délégué au Foncier à signer tout document afférent à ce dossier.

- **DIRE** que la dépense sera imputée à la ligne budgétaire 90824 2111 951 du budget 2014 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.742 - ARBOIS - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION LD N° 16**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 49</b>
<b>Présents</b>	<b>: 48</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 49</b>
<b>Pour</b>	<b>: 49</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**









Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FG  
+ Copie

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU  
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
16 rue Borde  
13357 MARSEILLE CEDEX 20  
Téléphone : 04 91 17 91 17  
drfip13@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Pôle Gestion Publique  
Division France Domaine  
Service Evaluation  
38 boulevard Baptiste Bonnet  
13285 MARSEILLE CEDEX 08  
**Affaire suivie par** Jean Claude ROBERT  
Téléphone : 04 42 37 54 08  
Télécopie : 04 42 37 54 08  
tgdomaine013@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf : avis n° : 2013-001v0303

**Conseil Général des Bouches du Rhône**  
**Direction de la Protection, de la Maintenance & de**  
**l'Acquisition des Bâtiments**  
**Service Acquisitions et Recherches**  
**Hôtel du Département**  
**52 avenue de St Just**  
**13256 Marseille cedex 20**

Service  
Acquisitions Recherche

27 fév. 2013

2479  
Arrivée

Aix en Provence le 15/02/2013

**Objet Demande d'évaluation d'un bien immobilier**

**V/Référence : lettre du 30/01/2013 (affaire suivie par M GAGLIANO)**

**Monsieur,**

**Par lettre visée en référence vous avez sollicité l'évaluation, de la propriété de Mme AMPHOUX cadastrée lieudit Jas des Vaches section LD n° 16,18 et 20 pour une contenance globale de 914976 m<sup>2</sup> et située en zone ND1 du POS de la ville d'Aix en Provence.**

**J'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale actuelle du bien dont il s'agit, libre de toute location ou occupation est de**

Parcelle	valeur vénale
LD16	82 900 €
LD 18	11 400 €
LD 20	252 200 €
Total	346 500 €

Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques

JB

(TROIS CENT QUARANTE SIX MILLE CINQ CENTS EUROS HT)

**Veillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée**

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directrice Régionale des Finances Publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône.

Par délégation  
- l'Inspecteur  
JC ROBERT

Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques

▲  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES









Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FG  
+ Copie

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU  
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
16 rue Borde  
13357 MARSEILLE CEDEX 20  
Téléphone : 04 91 17 91 17  
drfip13@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Pôle Gestion Publique  
Division France Domaine  
Service Evaluation  
38 boulevard Baptiste Bonnet  
13285 MARSEILLE CEDEX 08  
**Affaire suivie par** Jean Claude ROBERT  
Téléphone : 04 42 37 54 08  
Télécopie : 04 42 37 54 08  
tgdomaine013@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf : avis n° : 2013-001v0303

**Conseil Général des Bouches du Rhône**  
**Direction de la Protection, de la Maintenance & de**  
**l'Acquisition des Bâtiments**  
**Service Acquisitions et Recherches**  
**Hôtel du Département**  
**52 avenue de St Just**  
**13256 Marseille cedex 20**

Service  
Acquisitions Recherche

27 fév. 2013

2479  
Arrivée

Aix en Provence le 15/02/2013

**Objet Demande d'évaluation d'un bien immobilier**

**V/Référence : lettre du 30/01/2013 (affaire suivie par M GAGLIANO)**

**Monsieur,**

**Par lettre visée en référence vous avez sollicité l'évaluation, de la propriété de Mme AMPHOUX cadastrée lieudit Jas des Vaches section LD n° 16,18 et 20 pour une contenance globale de 914976 m<sup>2</sup> et située en zone ND1 du POS de la ville d'Aix en Provence.**

**J'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale actuelle du bien dont il s'agit, libre de toute location ou occupation est de**

Parcelle	valeur vénale
LD16	82 900 €
LD 18	11 400 €
LD 20	252 200 €
Total	346 500 €

Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques

JB

(TROIS CENT QUARANTE SIX MILLE CINQ CENTS EUROS HT)

**Veillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée**

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directrice Régionale des Finances Publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône.

Par délégation  
- l'Inspecteur  
JC ROBERT

Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES